

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 16 octobre 2019 se tient à 19 h 30 à la salle de conférence de la MRC du Granit, la séance régulière d'octobre 2019 du conseil des maires de la MRC du Granit. Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Julie Morin	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Jacques Breton	Nantes
Yvan Goyette	Notre-Dame-des-Bois
Peter Manning (arrivé à 19 h 47)	Piopolis
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Sophie Bourrassa, responsable de l'évaluation et de l'environnement, est présente.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

1.0

---

**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance.

2.0

---

**ORDRE DU JOUR**

Il est demandé d'ajouter au point 20.0 Varia, les points suivants :

- Découvert ambulancier
- Alliance corridor ferroviaire Estrie-Montérégie

**2019-184**

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT  
ORDRE DU JOUR**

- 1.0 QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
- 2.0 ORDRE DU JOUR
- 3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4.0 SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
- 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019
- 6.0 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE RENCONTRE
- 
- 7.0 BONS COUPS
- 8.0 PRÉSENTATION DE LA RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION ET DE L'ENVIRONNEMENT
- 9.0 **AMÉNAGEMENT**
  - 9.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE
  - 9.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
- 10.0 **ENVIRONNEMENT**
  - 10.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT
  - 10.2 PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) - AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RÉGIONALE
  - 10.3 PRMHH - ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL ET DE LA RÉOLUTION DE DEMANDE DE FINANCEMENT
  - 10.4 DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES ET ORGANIQUES
  - 10.5 FACTURATION DU DAB – VILLE DE LAC-MÉGANTIC
- 11.0 **TRANSPORT**
  - 11.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

**12.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

12.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

12.2 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

**13.0 SERVICE D'ÉVALUATION**

13.1 RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

13.2 DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION

**14.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)**

14.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

14.2 VERSEMENT À LA SDEG – CONTRIBUTION ANNUELLE POUR SON FONCTIONNEMENT

14.3 ENGAGEMENT – AGENT DE DÉVELOPPEMENT

14.4 POSTE D'AGENTE D'ACCUEIL ET PROMOTION TOURISTIQUE

14.5 SURPLUS ACCUMULÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DÉFI CARRIÈRE 3.0

14.6 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

14.7 ADOPTION - PLANIFICATION STRATÉGIQUE EN LOISIRS

14.8 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

14.9 PROCHAIN APPEL DE PROJETS – FDT-STRUCTURANTS

**15.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

15.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

**16.0 PROJETS SPÉCIFIQUES**

16.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE CELLULAIRE

16.2 POLITIQUE POUR UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET INCLUSIF

**17.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

17.1 COMPTES À PAYER

- 17.2 REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019
- 17.3 ADOPTION DES MODIFICATIONS - POLITIQUE DES CELLULAIRES
- 17.4 CONGRÈS DE LA FQM 2020
- 17.5 SÉANCE SPÉCIALE – PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

#### 18.0 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

- COGESAF
- COBARIC
- Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
- Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
- Table des MRC de l'Estrie
- Ressourcerie du Granit
- Centre Universitaire des Appalaches
- Comité 3 MRC/RICEMM
- Comité 2025

#### 19.0 **PROJET ÉOLIEN**

- 19.1 PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
- 19.2 RÈGLEMENT D'EMPRUNT EDG

#### 20.0 **VARIA**

#### 21.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### 22.0 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

3.0

---

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens sont présents pour poser des questions.

4.0

---

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

#### SUIVI DES RÉUNIONS

- **Autorisation de dépôt d'un projet exploratoire – Internet haute vitesse :**
  - **Le conseil de la municipalité accepte et appuie que le télécommunicateur dépose un projet de desserte de couverture internet haute vitesse pour les non et mal desservis du territoire de la MRC du Granit dans le cadre de l'appel de projets exploratoires du gouvernement provincial;**
- COGECO :**
  - Nantes, résolution no. 19-08-184;
  - Notre-Dame-des-Bois, résolution no. 2019-09-216;
  - Saint-Sébastien, résolution no. 08-195-2019;

**SOGETEL :**

- Audet, résolution no. 2019-237;
  - Frontenac, résolution no. 2019-230 ;
  - Lac-Drolet, résolution no. 2019-09-006;
  - Marston, résolution no. 2019-145;
  - Milan, résolution no. 2019-09-5889;
  - Notre-Dame-des-Bois, résolution no. 2019-09-217;
  - Piopolis, résolution no. 2019-09-162;
  - Saint-Augustin-de-Woburn, résolution no. 2019-09-190;
  - Saint-Ludger, résolution no. 2019-09-30;
  - Saint-Romain, résolution no. 2019-09-185;
  - St-Robert-Bellarmin no. 2019-09-191;
  - Saint-Sébastien, résolution no. 09-224-2019;
  - Stornoway, résolution no. 2019-09-265;
  - Sainte-Cécile de Whitton, résolution no. 2019-09-135;
  - Stratford, résolution no. 2019-09-10, à la condition expresse qu'un partenariat soit établi afin d'éviter toute situation de concurrence avec Communication Stratford;
  - Ville de Lac-Mégantic, résolution no. 19-303.
- **Le conseil avise le télécommunicateur ainsi que la MRC du Granit que la municipalité de Courcelles ne participera pas à aucune forme de financement s'il devait en avoir une à la suite du projet exploratoire étant donné que son territoire est déjà desservi à 100 %.**

**COGECO :**

- Courcelles, résolution no. 19-137;

**SOGETEL :**

- Courcelles, résolution no. 19-136.

➤ **Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes**

- En réponse à notre correspondance concernant la fin du service de téléavertisseur. Le CRTC ne peut imposer une telle requête pour les fournisseurs de services.

**SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)**➤ **Brigade verte**

- Les médias et municipalités ont reçu un communiqué dressant le bilan des activités de la brigade verte déployée dans les municipalités de la MRC du Granit au courant de la présente saison estivale.

➤ **BOA Estrie**

- Lancement de la Banque d'opportunités d'affaires de l'Estrie (BOA Estrie); la BOA Estrie est un projet rendu possible grâce à la volonté et l'implication des sept MRC de l'Estrie, ainsi que par la participation du MAPAQ, de la Direction régionale de l'Estrie et de la Fédération de l'UPA-Estrie. La MRC du Granit est heureuse de se joindre à ce projet dont l'objectif est de se doter d'un outil commun de consignation et de partage d'informations pouvant mener à des opportunités d'affaires pour le secteur agricole et agroalimentaire, dans un premier temps.

➤ **Collecte des plastiques agricoles**

- Afin de poursuivre les efforts de réduction des déchets, ayant été à l'écoute des agriculteurs et toujours dans une volonté affirmée dans le cadre du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), la MRC du Granit est fière d'annoncer la mise en place de la collecte des plastiques agricoles dans toutes les municipalités de son territoire.

**COURRIER**➤ **Centre des femmes de la MRC du Granit**

- Envoi de leur programmation de septembre et octobre 2019.

- **Commission de protection du territoire agricole**
  - Copie de la requête déposée au tribunal concernant la municipalité de Piopolis au dossier no. 422537.
- **Marché Public Lac-Mégantic**
  - Questionnaire en ligne concernant une étude de faisabilité afin d'envisager le développement du Marché Public.
  - Publication « La zone d'intervention spéciale (ZIS) en sept questions ».
- **Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion**
  - Souhaite nous informer de l'organisation d'une mission de recrutement Journées Québec Bogota, en Colombie, les 25 et 26 janvier 2020.
- **Ministère des Transports du Québec**
  - Publications du programme d'aide à la voirie locale et modalités d'application 2018-2021.
  - Avis de versement final de 10 000 \$ pour l'organisation et l'exploitation de service en transport collectif en milieu rural – 2018.
  - Invitation à participer à la tournée régionale sur le financement de la mobilité au Québec lors de la rencontre du 30 septembre 2019 à 13 h 30 à Sherbrooke.
  - Le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains a été reconduit et est maintenant en ligne sur le site du Ministère. Vous y verrez toutes les informations pertinentes, incluant les nouveautés, le formulaire à utiliser et la date limite de dépôt des projets, fixée au 8 novembre 2019. Je vous invite à partager cette information auprès de vos membres ou de vos partenaires.
- **MRC d'Autray**
  - Résolution no. CM-2019-09-255 ; s'oppose fortement à la fermeture du poste de la Sûreté du Québec situé à Ville Saint-Gabriel.
- **MRC des Appalaches**
  - Règlement numéro 194 certifié conforme intitulé « Règlement de contrôle intérimaire numéro 194 relatif à certaines opérations cadastrales exemptes des normes de lotissement » et la résolution numéro 2019-09-8501 du Conseil des maires de la MRC des Appalaches qui adopte le règlement 194.
  - Entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire numéro 193 amendant le règlement de contrôle intérimaire numéro 88 relatif aux distances séparatrices prioritaires et aux superficies maximales des aires d'élevage applicables aux productions porcines sur gestion liquide des fumiers relatifs à l'établissement de gîtes et de résidences de tourisme en milieu rural.
- **MRC de Coaticook**
  - Résolution *Trésorerie Synergie Estrie* : pour mettre en œuvre l'économie circulaire en implantant une symbiose industrielle au sein du projet Synergie Estrie et de confier le mandat à la MRC des Sources comme porteur régional structurant du projet.
- **Municipalité d'Audet**
  - Résolution no. 2019-224 pour s'assujettir à la compétence de la MRC du Granit pour la gestion des faibles risques en matière de prévention incendie.
- **Municipalité de Grenville-sur-la-Rouge**
  - Demande de soutien dans le cadre des poursuites de la compagnie d'exploration minière Canada Carbon inc. Projet de résolution « Soutien aux droits des municipalités et des MRC à légiférer sur leur territoire et aide financière pour la défense de Grenville-sur-La-Rouge ».
- **Municipalité de Notre-Dame-des-Bois**
  - Résolution no. 2019-09-222 ; afin de présenter une demande d'aide financière pour la formation de pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité Publique.
- **Ville de Lac-Mégantic**
  - Info Lac en Fête Mégantic, plan de commandite concernant le demi-marathon et formulaire d'inscription.

## REVUES

- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Écho de Frontenac
- Le Cantonnier
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Développement durable
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- Marché municipal
- Quorum
- VVS Express

Des questions sont posées en lien avec quelques éléments du courrier.

## MONSIEUR PETER MANNING SE JOINT À LA RENCONTRE.

5.0

---

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019

### **2019-185**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 16 septembre 2019 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

---

SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES RENCONTRES

Aucun sujet n'est traité.

7.0

---

BONS COUPS

Monsieur Jacques Breton, maire de la Municipalité de Nantes, mentionne qu'une convention du Club Moose s'est tenue en fin de semaine et que ce sont plus de 100 membres de 14 villes différentes qui s'y sont présentés.

Monsieur Denis Lalumière, maire de la Municipalité de Stratford, partage les résultats obtenus dans les derniers mois en compostage sur le territoire de sa municipalité. Sur une période de 4 mois comparatifs, ce sont plus 77 tonnes de déchets en moins qui ont été mis au bac d'ordures. L'objectif de la Municipalité a donc été dépassé d'une fois et demie.

## 8.0

### PRÉSENTATION DE LA RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION ET DE L'ENVIRONNEMENT

Madame Sophie Bourrassa, responsable de l'évaluation et de l'environnement, vient se présenter aux maires ainsi que son parcours professionnel.

## 9.0 AMÉNAGEMENT

### 9.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Aucune rencontre n'a eu lieu.

### 9.2

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Aucune rencontre n'a eu lieu. En aura un avant la fin de l'année.

## 10.0 ENVIRONNEMENT

### 10.1

#### RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENT

Monsieur Denis Lalumière fait un résumé de la rencontre du 2 octobre dernier.

### 10.2

#### PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) - AUTORISATION DE LA SIGNATURE DE L'ENTENTE RÉGIONALE

#### **2019-186**

#### **SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE, DIAGNOSTIC DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES DANS LES MRC DE L'ESTRIE**

ATTENDU QUE la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques et la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés obligent les MRC du Québec à se doter d'un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU QUE plusieurs éléments de la réalisation des PRMHH nécessitent une concertation régionale et/ou intermunicipale;

ATTENDU QUE dans un souci d'optimisation des ressources financières et humaines dans la réalisation des PRMHH, plusieurs éléments des plans devront être réalisés conjointement entre les MRC de l'Estrie et la Ville de Sherbrooke;



ATTENDU QUE l'entente prévoit que chaque MRC et la Ville de Sherbrooke injectent 40 000 \$, provenant du Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques, dans un fonds régional commun;

ATTENDU QUE les MRC recevront un montant de 83 300 \$, sans considération pour la superficie du territoire visé;

ATTENDU QUE l'entente sera gérée par la MRC des Sources;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit autorise Mme Marielle Fecteau à signer l'Entente intermunicipale, diagnostic des milieux humides et hydriques dans les MRC de l'Estrie, et ce, conditionnel à ce qu'il soit inscrit que les frais soient répartis de façon équitable entre les MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3

PRMHH - ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL ET DE LA RÉOLUTION DE DEMANDE DE FINANCEMENT

**2019-187**

**ADOPTION DU PLAN DE TRAVAIL ET DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LA RÉALISATION DU PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES**

ATTENDU QUE la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques et la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés obligent les MRC du Québec à se doter d'un Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH);

ATTENDU QUE le gouvernement a mis en place le Programme d'aide pour l'élaboration d'un PRMHH;

ATTENDU QUE ce programme d'aide rend disponible un montant de 83 300 \$ pour chaque MRC;

ATTENDU QUE ce montant peut être demandé lorsque les MRC sont prêtes à débiter le processus;

ATTENDU QUE les MRC de l'Estrie ont mis en contribution leurs ressources pour la réalisation d'importantes sections de leur PRMHH ainsi que d'un Plan de travail régional;

ATTENDU QUE la MRC du Granit et les MRC de l'Estrie sont prêtes à débiter la réalisation de leur PRMHH;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le plan de travail.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de rendre les fonds de 83 300 \$ disponibles pour la réalisation de leur PRMHH.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 10.4

DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE – COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES ET ORGANIQUES

J'explique aux maires qu'en début d'année prochaine, la MRC devra retourner en appel d'offres pour la collecte, le transport et le traitement des ordures et des organiques. Elle ajoute que des décisions devront être prises avant de lancer l'appel d'offres en ce qui a trait au traitement et au transport. Des discussions ont lieu à ce sujet. Il est convenu d'avoir des discussions préalables au lancement de l'appel d'offres et d'aussi valider des possibilités d'ententes gré à gré avec des régies intermunicipales.

## 10.5

FACTURATION DU DAB – VILLE DE LAC-MÉGANTIC

J'explique que suite à la tragédie ferroviaire, en 2013, la Ville a pris du retard dans la facturation au niveau de l'entretien de l'équipement servant au déshydrateur agglomérant de boues de fosses septiques. J'ajoute que dans ce contexte, les ajustements des coûts pour les années 2016, 2017 et 2018 sont à payer.

**2019-188****FACTURATION DU DAB – VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

ATTENDU la tragédie ferroviaire de 2013 à Lac-Mégantic;

ATTENDU QUE les services de la Ville de Lac-Mégantic ont pris du retard, dont celui de la trésorerie;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic n'a pas facturé les ajustements d'entretien de l'équipement servant au déshydrateur agglomérant de boues de fosses septiques (DAB), et ce, pour les années 2016, 2017 et 2018;

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Mégantic demande à la MRC de payer la facture représentant cet arrérage;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte de payer la facture d'un montant de 41 035,20 \$, représentant l'arrérage des années 2016, 2017 et 2018 pour l'entretien du déshydrateur agglomérant de boues de fosses septiques (DAB).

QUE ce montant soit pris à même le surplus accumulé au budget Boues de fosses septiques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0	TRANSPORT
------	-----------

## 11.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

12.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
------------------------------------

12.1

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

12.2

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

13.0 SERVICE D'ÉVALUATION
---------------------------

13.1

---

**RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION**

Étant donné que les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation pour le mois de septembre, madame le préfet demande s'ils ont des questions au sujet du contenu de ce rapport.

13.2

---

**DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION**

Madame le préfet informe les maires que les rôles d'évaluation ont été déposés dans les municipalités et le dépôt a été effectué 3 semaines à l'avance par rapport aux années passées.

Des échanges ont lieu au niveau du taux de taxation différent demandé par l'UPA pour les entreprises agricoles et acéricoles.

14.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)
---------------------------

14.1

---

**RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG**

Madame le préfet fait un résumé de la rencontre du 9 octobre dernier.

14.2

---

**VERSEMENT À LA SDEG – CONTRIBUTION ANNUELLE POUR SON FONCTIONNEMENT****2019-189****VERSEMENT À LA SDEG – CONTRIBUTION ANNUELLE POUR SON FONCTIONNEMENT DE L'ANNÉE 2019**

ATTENDU QUE dans le cadre de nos prévisions budgétaires 2019, un montant de 60 000 \$ a été budgété pour le fonctionnement et la réalisation des mandats de la Société de développement économique du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QU'un montant de 60 000 \$, représentant le montant budgété aux prévisions budgétaires 2019 de la MRC, soit versé à la Société de développement économique

du Granit pour son fonctionnement et la réalisation de ses mandats.

QUE le montant soit pris à même le budget du développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.3

---

ENGAGEMENT – AGENT DE DÉVELOPPEMENT

J'informe les maires que pour le moment, malgré le 3<sup>e</sup> affichage, le poste n'est toujours pas doté.

14.4

---

POSTE D'AGENTE D'ACCUEIL ET PROMOTION TOURISTIQUE

J'informe les maires que madame Audrey Dubois, agente d'accueil et promotion touristique de la SDEG, a quitté ses fonctions et que le poste sera affiché.

14.5

---

SURPLUS ACCUMULÉ DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DÉFI CARRIÈRE 3.0

**2019-190**

**FINANCEMENT – PROJET DÉFI CARRIÈRE MÉGANTIC 3.0**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a confié l'exercice d'une partie des pouvoirs lui étant confiés en matière de développement à la Société de développement économique du Granit (SDEG);

ATTENDU QUE la Société de développement économique du Granit pilote un projet de recrutement et de rétention de main-d'œuvre, Défi Carrière Mégantic, visant entre autres à mobiliser les milieux afin de favoriser l'inclusion et la participation de personnes immigrantes;

ATTENDU QUE selon les succès obtenus, la SDEG prévoit poursuivre le projet Défi Carrière Mégantic, soit la version 3.0;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la SDEG a adopté sa résolution no 2019-02-13-04 prévoyant le financement du projet;

ATTENDU QUE la résolution no 2019-02-13-04 de la SDEG demande un financement d'un montant de 15 000 \$ par année à même les surplus accumulés du développement économique;

ATTENDU QUE la nouvelle planification financière de la SDEG modifie le financement de manière à ce que ce soit plutôt un montant de 10 000 \$ par année à même les surplus accumulés du développement économique;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte qu'un montant de 10 000 \$ par année, pour les années 2019-2020 et 2021 soit versé à la SDEG dans le cadre du projet Défi Carrière Mégantic 3.0.

QUE ce montant de 30 000 \$ soit versé à même les sommes disponibles aux surplus accumulés du développement économique.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la Société de développement économique du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.6

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Aucune rencontre n'a eu lieu.

14.7

---

ADOPTION - PLANIFICATION STRATÉGIQUE EN LOISIRS

**2019-191**

**ADOPTION - PLANIFICATION STRATÉGIQUE EN LOISIRS**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a désiré se doter d'une planification stratégique en loisirs;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la SDEG a approuvé la planification stratégique en loisirs;

ATTENDU QUE le conseil des maires a pris connaissance de son contenu;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la planification stratégique en loisirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.8

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL

Aucune rencontre n'a eu lieu.

14.9

---

PROCHAIN APPEL DE PROJETS – FDT-STRUCTURANTS

J'informe les maires que le dernier et prochain appel de projets FDT-Structurants sera le 20 janvier 2020.

15.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL
---------------------------

15.1

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

Aucune rencontre n'a eu lieu.

16.0 PROJETS SPÉCIFIQUES
--------------------------

16.1

---

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ INTERNET ET COUVERTURE

## CELLULAIRE

Il n'y a aucun développement.

16.2

## POLITIQUE POUR UN TERRITOIRE ACCUEILLANT ET INCLUSIF

J'explique aux maires la démarche d'implantation de la politique pour un territoire accueillant et inclusif qui est en cours et invite les maires à la promouvoir.

## 17.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

17.1

## COMPTES À PAYER

**2019-192****COMPTES À PAYER**

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Septembre 2019	35 355,21 \$
-------------------	----------------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.2

## REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2019

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de septembre 2019. Aucune question n'est posée.

17.3

## ADOPTION DES MODIFICATIONS - POLITIQUE DES CELLULAIRES

**2019-193****ADOPTION DES MODIFICATIONS - POLITIQUE DES CELLULAIRES**

ATTENDU QUE la Politique des cellulaires de la MRC du Granit a été modifiée;

ATTENDU QUE les maires ont pris connaissance des modifications proposées et qu'ils les acceptent;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte la Politique des cellulaires avec ses modifications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.4

---

**CONGRÈS DE LA FQM 2020**

J'informe les maires que le Congrès de la FQM aura lieu à nouveau à Québec en 2020. Les maires sont d'accord pour réserver un groupe de chambres.

**2019-194****INTÉRÊT DE PARTICIPATION – PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX (PGAM)**

ATTENDU QUE la fédération québécoise des municipalités (FQM) offre un programme de gestion des actifs municipaux (PGAM);

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande à la FQM la possibilité d'obtenir une rencontre d'information sur le programme de gestion des actifs municipaux (PGAM).

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit manifeste son intérêt à la fédération québécoise des municipalités (FQM) pour participer au programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17.5

---

**SÉANCE SPÉCIALE – PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020**

Je rappelle aux maires la tenue de la séance extraordinaire portant sur les prévisions budgétaires 2020 le samedi 16 novembre prochain à compter de 9 h à la MRC. Un avis de convocation est remis en main propre ce soir aux maires.

<b>18.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS</b>
---------------------------------

**COGESAF :**

Monsieur Denis Lalumière fait un résumé de la rencontre du 24 septembre dernier.

**COBARIC :**

Monsieur Bernard Therrien fait un résumé de la dernière rencontre.

**Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :**

Une rencontre est prévue la semaine prochaine.

**Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :**

Aucune rencontre n'a eu lieu.

**Table des MRC de l'Estrie :**

Madame le préfet fait un résumé de la rencontre de la semaine dernière.

**Ressourcerie du Granit :**

Aucun développement.

**Centre universitaire des Appalaches :**

Madame le préfet fait un résumé de la dernière rencontre.

**Comité 3 MRC/RICEMM :**

Monsieur Pierre Brosseau fait un résumé de la dernière rencontre.

**Comité 2025**

Madame Julie Morin invite les maires à participer au 5<sup>e</sup> colloque qui aura lieu au Club de golf à Frontenac le 29 octobre prochain.

19.0	PROJET ÉOLIEN
------	---------------

## 19.1

## PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

J'informe les maires que le mois de septembre a affiché un rendement presque équivalent aux prévisions, soit de 0,6 % au-dessus. Le BAIIA de l'année au 30 septembre est donc de 21,3 % au-dessus du budget.

Des questions sont posées en lien avec les états financiers.

## 19.2

## RÈGLEMENT D'EMPRUNT EDG

**2019-195****CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 6 807 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 30 OCTOBRE 2019**

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité régionale de comté du Granit souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 6 807 000 \$ qui sera réalisé le 30 octobre 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2010-14	6 807 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour le règlement d'emprunt numéro 2010-14, la Municipalité régionale de comté du Granit souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé, appuyé et résolu :



QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 30 octobre 2019.
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 30 avril et le 30 octobre de chaque année.
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7).
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS.
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE LAC - MEGANTIC - LE GRANIT  
6318, RUE SALABERRY  
LAC MEGANTIC, QC  
G6B 1J1

8. QUE les obligations soient signées par le préfet et la secrétaire-trésorière. La Municipalité régionale de comté du Granit, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2010-14 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 30 octobre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## 2019-196

### SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

Date d'ouverture :	16 octobre 2019	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 5 mois

Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	30 octobre 2019
Montant :	6 807 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt numéro 2010-14, la Municipalité régionale de comté du Granit souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté du Granit a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 30 octobre 2019, au montant de 6 807 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

378 000 \$	2,00000 %	2020
388 000 \$	2,05000 %	2021
398 000 \$	2,10000 %	2022
408 000 \$	2,20000 %	2023
5 235 000 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,31500

Coût réel : 2,63970 %

#### 2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

378 000 \$	2,00000 %	2020
388 000 \$	2,10000 %	2021
398 000 \$	2,20000 %	2022
408 000 \$	2,25000 %	2023
5 235 000 \$	2,30000 %	2024

Prix : 98,43010

Coût réel : 2,66348 %

#### 3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

378 000 \$	2,00000 %	2020
388 000 \$	2,15000 %	2021
398 000 \$	2,20000 %	2022
408 000 \$	2,30000 %	2023
5 235 000 \$	2,40000 %	2024

Prix : 98,62400

Coût réel : 2,70753 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 807 000 \$ de la Municipalité régionale de comté du Granit soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

QUE le préfet et la secrétaire-trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.0 VARIA
------------

**Découvert service ambulancier**

Monsieur Jacques Breton souhaite que certaines demandes soient traitées au prochain comité Vigie-Santé en lien avec la desserte ambulancière. Il remet un document à madame le préfet qui le transmettra aux représentants du CIUSS de l'Estrie-CHUS afin d'en discuter lors de la prochaine rencontre.

**Alliance corridor ferroviaire Estrie-Montérégie**

Madame Julie Morin désire connaître toutes les municipalités du territoire qui longent le corridor ferroviaire, il s'agit de Frontenac, Lac-Mégantic, Milan et Nantes.

21.0 PÉRIODE DE QUESTIONS
---------------------------

Aucune question n'est posée.

22.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
---------------------------

**2019-197**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 16 octobre 2019 soit levée, il est 22 h 25

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau  
Préfet

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 16 octobre 2019, et ce pour les résolutions 2019-188, 2019-189, 2019-190 et 2019-192.

Sonia Cloutier  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale